

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-046

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

VU le CGCT, et plus particulièrement l'article L 2122-14 et L 2122-8 (5ème alinéa)

VU la délibération 22-DCM-DGS-059 du 4 juillet 2022 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8 (huit),

CONSIDERANT le décès de M. Pascal CAMPENS, 7^{ème} adjoint au maire.

Il est proposé au conseil municipal, sans élection complémentaire préalable, d'élire un nouvel adjoint placé au 7^{ème} rang parmi les conseillers municipaux en exercice.

Il s'agit d'un scrutin secret à la majorité absolue.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit : Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

A la demande du groupe « Pour les Pradétans » le vote a lieu à bulletin secret.

25-DCM-DGS-046

Après un appel à candidature, sont candidats :

- Denis TENDIL
- Serge VENNET

Après dépouillement effectué par Martine CABOT et Viviane TIAR, Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de voix pour Denis TENDIL : 2

Nombre de voix pour Serge VENNET : 24

Serge VENNET est élu à la majorité et installé dans ses fonctions d'adjoint placé au 7^{ème} rang.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS

**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE****LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.